DROIT DES AFFAIRES

Conventions réglementées en SA SARL et SAS : qualifier, déclarer et sécuriser

La qualification d'une convention réglementée se joue souvent trop tard : au moment de l'arrêté des comptes, quand le commissaire aux comptes réclame la liste et que personne ne sait si un contrat de prestation entre sociétés du groupe devait être autorisé. L'erreur se paie par une nullité possible ou par une mise en cause des dirigeants. Cette journée traite la mécanique complète selon la forme sociale : repérage des personnes intéressées, distinction entre conventions libres réglementées et interdites, autorisation préalable, information du commissaire aux comptes, rapport spécial et vote de l'assemblée. Les participants travaillent sur des conventions intragroupe.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 267 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Juristes en droit des sociétés, avocats, experts-comptables, secrétaires généraux et dirigeants.

PRÉREQUIS
Connaître le fonctionnement des organes de direction des sociétés commerciales.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer les conventions libres réglementées et interdites
- Identifier les personnes intéressées selon la forme sociale retenue
- Conduire la procédure d'autorisation préalable et le contrôle ultérieur
- Préparer les éléments du rapport spécial et le vote de l'assemblée
- Traiter les conséquences d'une convention conclue sans autorisation

03 Programme détaillé

M1 Qualifier la convention

- Trier avant d'appliquer la procédure
- Frontière entre convention libre et convention réglementée
- Conventions interdites et opérations assimilées
- Personnes intéressées selon la forme sociale retenue
- Conventions conclues avec un actionnaire ou une société du groupe
- Cas pratique : Les participants qualifient une série de conventions issues de situations réelles.

M2 Conduire la procédure

- Autoriser informer puis faire approuver
- Autorisation préalable du conseil et motivation de la décision
- Information du commissaire aux comptes et délais internes
- Contenu du rapport spécial et éléments à lui fournir
- Vote de l'assemblée et abstention de la personne intéressée
- Particularités de la société par actions simplifiée
- Atelier : Rédaction d'une décision d'autorisation et de la fiche transmise au commissaire aux comptes.

M3 Risques et régularisation

- Réparer ce qui n'a pas été autorisé
- Régularisation d'une convention conclue sans autorisation
- Nullité et conditions de sa mise en œuvre
- Responsabilité des dirigeants et de la personne intéressée
- Sort des conventions courantes conclues à conditions normales
- Mise en situation : Un juriste expose au conseil une convention oubliée et propose sa régularisation.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 267 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr